
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-429 DU 06 AOUT 2015

portant nomination du Président et des membres
du Conseil d'Administration du Centre Béninois de
la Recherche Scientifique et Technique (CBRST).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-540 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu** le décret n° 2006-106 du 16 mars 2006 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Conseil national de la recherche scientifique et technique ;
- Vu** le décret n°2013-453 du 08 octobre 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique ;
- Vu** le décret n°2005-061 du 14 février 2005 fixant les indemnités des membres des organes d'Administration des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Sur** proposition du Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 juillet 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Nomination

Le Conseil d'Administration du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique (CBRST) est composé comme suit :



Président : Monsieur **Sahidou SALIFOU**, représentant le Ministre chargé de la Recherche Scientifique

Membres :

- Monsieur **Johanès Athanase TOUDONOU**, représentant le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
- Monsieur **Edouard SOGLO** représentant le Ministre chargé des Finances ;
- Monsieur **Fortuné Armand AGBO**, représentant le Ministre chargé du Travail et de la Fonction Publique ;
- Monsieur **David ARODOKOUN YAO**, représentant le Ministre chargé de l'Agriculture ;
- Monsieur **Marcellin Kuassi AMOUSSOU-GUENOU**, représentant le Ministre de la Santé ;
- Monsieur **Mélaine Cohou TCHOKPONHOU**, représentant le Ministre chargé de l'Industrie ;
- Monsieur **Césaire P. GNANGLE**, représentant le Ministre chargé de l'Environnement ;
- Madame **Sylvie HOUNZANGBE épouse ADOTE**, Directrice nationale de la recherche scientifique et technique ;
- Monsieur **Alexandre DANSI ANAGONOU**, représentant les Universités publiques ;
- Monsieur **AYI Théophile**, représentant les Universités privées ;
- Monsieur **Moudachirou MANSOUROU**, représentant le Président du Conseil National du Patronat du Bénin ;
- Monsieur **AINADOU Ghislain Wilfrid**, représentant le Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- Monsieur **Gatien ADJAGBONI**, représentant les professionnels de l'agro-alimentaire ;
- Monsieur **Victor K. ANANOUH**, représentant les professionnels des BTP et matériels de construction.

Article 2 : Durée du mandat

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois (3) ans renouvelable une fois.



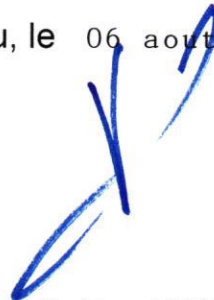
Article 3 : Indemnité de session

Il est alloué aux membres du Conseil d'Administration présents conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2013-453 du 08 octobre 2013, des jetons de présence à la charge de ladite institution.

Article 4 : Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 06 août 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation
des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



Lionel ZINSOU

Le Vice-Premier Ministre Chargé de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique,

Le Ministre d'Etat Chargé de
l'Economie, des Finances et des
Programmes de Dénationalisation,



François Adebayo ABIOLA



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS: PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, PM/DEEPPPBG 2, VPM/ESRS 2 MEEFPD 2, AUTRES MINISTÈRES 25, SGG 4, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCOMB-DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, BAG 2, JORB 1.

